

**CONFÉRENCE D'ASMARA
SUR LE DÉVELOPPEMENT
DE LA PETITE ENFANCE**

**DÉCLARATION, PANORAMA DE LA CONFÉRENCE
ET SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS**

**2^e conférence internationale sur le DPE
28-31 octobre 2002
Asmara, Érythrée**

**DÉCLARATION D'ASMARA
SUR LE DÉVELOPPEMENT
DE LA PETITE ENFANCE :
LE CADRE D'ACTION**

**2^e conférence internationale sur le DPE
28-31 octobre 2002
Asmara, Érythrée**

1. INTRODUCTION

La 2^e conférence internationale sur le développement de la petite enfance (DPE) fait suite à la première conférence du genre, organisée en 1999 à Kampala, en Ouganda. L'État d'Érythrée s'est chargé d'organiser, en collaboration avec la Banque mondiale, l'UNICEF et l'ADEA, cette deuxième conférence qui s'est déroulée du 28 au 31 octobre 2002 à l'hôtel Intercontinental d'Asmara, en Érythrée.

Le thème principal retenu – « Les interventions de la petite enfance : réussites et leçons » – a permis aux participants de la conférence d'aborder plusieurs questions connexes : l'élaboration des politiques, la planification DPE intégrée, les approches et les pratiques communautaires efficaces, les enfants défavorisés, les connaissances autochtones et l'éducation des jeunes enfants. La conférence s'est conclue sur un consensus concernant les recommandations fondamentales et le cadre de référence pour les futures interventions, les modalités de collaboration, le travail en réseau et les activités de suivi qui devront être réalisées d'ici la tenue de la troisième conférence internationale sur le DPE.

2. PRÉAMBULE

Tous les acteurs en sont désormais convaincus – les investissements en faveur du développement de la petite enfance sont intimement liés à la promotion des droits de l'enfant, à la réduction de la pauvreté, au développement durable des ressources humaines, à l'éducation de base pour tous et à la santé pour tous. Les programmes DPE font à cet égard partie intégrante des objectifs nationaux de développement et visent à apporter à tous les enfants une sécurité médicale, environnementale et alimentaire, une protection sociale et une éducation. Le cadre d'action d'Asmara en faveur du DPE tient compte de ces constats et s'appuie sur les recommandations adoptées par les participants de la conférence. Ce cadre d'action plaide en faveur d'efforts concertés de la part de tous les acteurs pour le DPE dans les deux prochaines années ; il suivra les orientations suivantes :

le cadre d'action d'Asmara s'appuie sur les initiatives et les instruments de développement globaux disponibles actuellement – la convention des droits de l'enfant (CDE), la déclaration universelle des droits de l'enfant, le cadre d'action de Dakar et les objectifs de développement du millénaire ;

le cadre d'action d'Asmara attire l'attention sur le fait que l'enfant est au cœur de toutes les interventions et qu'il faut s'attacher à son développement holistique ;

le cadre d'action d'Asmara a conscience de l'importance des interventions intégrées et précoces et réalise pleinement l'influence de la qualité des premières années de la vie d'un enfant sur son développement et sur la société ;

le cadre d'action d'Asmara reconnaît l'importance des programmes de DPE et de leurs effets démultipliés en tant que socles d'un développement durable

des ressources humaines et conditions essentielles à la réduction de la pauvreté ;

le cadre d'action d'Asmara constate l'ampleur des efforts déployés et la solidité des engagements politiques pris dans de nombreux pays mais il note également qu'il reste encore beaucoup à faire pour consolider les résultats, *via* des engagements financiers et des allocations budgétaires durables ;

le cadre d'action d'Asmara affirme l'importance d'un cadre de politique au niveau macro et d'une planification intégrée et coordonnée en tant qu'étapes indispensables à la réussite des programmes DPE ;

le cadre d'action d'Asmara reconnaît que les investissements DPE doivent s'appuyer sur une démarche intégrée, viser à un développement global de tous qui passe par la santé, l'alimentation, l'apprentissage et la protection sociale et permettre le plein épanouissement du potentiel des enfants ;

le cadre d'action d'Asmara affirme le rôle central des familles et préconise une aide aux familles et une prise en charge des mères en tant que composantes essentielles de la stratégie à adopter. Il insiste sur la nécessité de promouvoir une approche du cycle de vie. Le DPE doit faire partie intégrante de l'éducation de base pour tous et doit permettre un passage serein au système scolaire ;

le cadre d'action d'Asmara insiste sur l'importance des programmes intégrés destinés aux enfants, des pratiques de réintégration durable des orphelins dans des structures familiales et de l'élaboration d'approches qui permettent de prendre en charge les jeunes enfants infectés ou affectés par le VIH/sida ;

le cadre d'action d'Asmara attire l'attention sur la nécessité de prendre de toute urgence des dispositions pour contrecarrer les conséquences dramatiques des conflits violents et du VIH/sida, et réaffirme le rôle fondamental que les programmes DPE doivent jouer dans la protection, les soins et le plein épanouissement des enfants victimes de ces drames ;

le cadre d'action d'Asmara fait valoir que les programmes DPE contribueront au renforcement de l'équité (notamment entre les sexes) si les communautés les intègrent officiellement, et réaffirme l'importance de l'introduction de différentes modalités de prestation des services DPE, entre autres grâce à l'enrichissement des parents. L'exploitation des valeurs et des connaissances autochtones bien ancrées dans la société est également fortement encouragée. L'importance du rapprochement entre tous les acteurs communautaires œuvrant sur le terrain pour optimiser l'utilisation des ressources et renforcer l'efficacité du DPE est par ailleurs reconnue ;

le cadre d'action d'Asmara réaffirme l'importance fondamentale des partenariats, internes et externes, pour le développement et la réussite du DPE, et notamment l'instauration de liens solides entre les pouvoirs publics et les communautés à tous les niveaux ;

le cadre d'action d'Asmara reconnaît la place cruciale du renforcement des capacités institutionnelles et du travail en réseau dans le DPE, au niveau des communautés en particulier, et le rôle des technologies de l'information dans cette perspective.

3. LES PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION

3.1. Élaboration de politiques

- ◆ Mettre en place des actions de soutien et de plaider pour l'élaboration d'un cadre d'action national sur le DPE en tant que composante intégrale des stratégies nationales de développement de tous les pays.
- ◆ Lancer un processus de planification des politiques hautement participatif, dirigé par les pouvoirs publics nationaux, trans-sectoriel et impliquant les communautés.
- ◆ Garantir la mise en œuvre des plans d'action et une allocation efficace des ressources nationales qui tiendront compte de la mobilisation extérieure.

3.2. Promotion de la recherche et de l'information

- ◆ A compter d'aujourd'hui et dans un délai de deux ans, la recherche et l'évaluation des différents domaines liés au DPE serviront avant tout à combler les lacunes en matière de connaissances et de pratiques fondamentales, à tous les niveaux.
- ◆ Les pays sont encouragés à entreprendre des recherches et des programmes d'évaluation et à concentrer leurs efforts sur la promotion de recherches actions et d'évaluations au niveau du terrain.
- ◆ Bien que la recherche et l'évaluation dépendent des contextes et des besoins propres à chaque pays ou à chaque organisation, les participants déclarent vouloir faire le maximum – dans la perspective de préparer la 3^e conférence internationale sur le DPE – pour concentrer leurs recherches et leurs évaluations sur les domaines suivants :
 - ◆ l'élaboration des politiques ;
 - ◆ la planification intégrée ;
 - ◆ la qualité et l'impact ;
 - ◆ les approches communautaires réussies ;
 - ◆ les enfants défavorisés, les enfants à risque – de leur naissance à trois ans – et leurs parents ;
 - ◆ les connaissances autochtones et l'éducation des enfants.
- ◆ Les co-parrains de la conférence – la Banque mondiale, l'UNICEF et l'ADEA – et tous les autres partenaires intéressés sont invités à apporter

leur soutien à la recherche, l'évaluation, la création de forums d'échange et la diffusion des résultats.

- ◆ Optimiser l'utilisation des équipements et des capacités institutionnelles existantes – celle de l'ADEA entre autres – pour assurer la promotion de la recherche, des programmes d'évaluation, des échanges et de la publication des informations.

3.3. Développement des institutions

- ◆ Utiliser le texte de la « Déclaration d'Asmara : cadre d'action pour le DPE et recommandations » pour mobiliser les acteurs au niveau local, national, régional et international.
- ◆ Demander à tous les décideurs d'intégrer dans les manifestations, les conférences ou les sommets sous-régionaux, régionaux ou mondiaux d'importance la « Déclaration d'Asmara : cadre d'action pour le DPE et recommandations ». Cette recommandation vaut au premier chef pour la huitième réunion du MINEDAF, qui aura lieu très prochainement. Le soutien durable des organisations partenaires – la Banque mondiale, l'UNICEF et l'ADEA – et des autres partenaires sera, à cet égard, primordial.
- ◆ Profiter des recommandations et du cadre d'action pour favoriser la coordination entre toutes les interventions DPE au niveau national.
- ◆ Œuvrer au soutien et à la mobilisation en faveur d'un cadre d'action national sur le DPE qui fera partie intégrante des stratégies nationales de développement de tous les pays.
- ◆ Favoriser le renforcement des capacités institutionnelles en matière de DPE dans tous les pays et demander aux principaux partenaires de cette conférence et à tous ceux qui bénéficient d'un certain avantage comparatif, de coordonner leurs interventions pour mettre en place des institutions africaines chargées d'assurer le développement du DPE dans les différentes sous-régions.
- ◆ Renforcer et exploiter les réseaux existants actifs dans le domaine du développement de la petite enfance et œuvrer à la création de réseaux DPE au niveau national et sous-régional.

3.4. Recommandations pratiques

- ◆ Renforcer la préparation, la mobilisation et l'organisation du suivi de la conférence qui devra intervenir dans un délai de deux ans à compter d'aujourd'hui, en tant qu'outil permettant de faire progresser les objectifs mondiaux de DPE.

- ◆ Communiquer dans les meilleurs délais la date de cet exercice et le nom du pays qui accueillera les parties prenantes.
- ◆ Créer des forums et des ateliers nationaux et internationaux pour favoriser le partage d'expériences et optimiser la préparation des exposés qui seront proposés pour la 3^e conférence internationale sur le DPE.
- ◆ Mobiliser davantage de pays et d'organismes partenaires bilatéraux et internationaux susceptibles de s'engager en faveur de la 3^e conférence internationale sur le DPE en termes de ressources humaines, financières, matérielles et organisationnelle, et demander à la Banque mondiale d'assurer, conjointement avec ses autres partenaires, la direction des opérations.
- ◆ Introduire des mécanismes permettant de garantir l'invitation et la participation des décideurs à la prochaine conférence.
- ◆ Favoriser l'organisation d'ateliers sous-régionaux de formation et les échanges de programmes entre pairs.

3.5. Pilotage et suivi

- ◆ Par le biais de son groupe de travail sur le développement de la petite enfance (GTDPE), l'ADEA sera à l'origine de l'exercice de suivi des recommandations d'Asmara visant à faire progresser la question du DPE dans le programme d'action publique des pays africains, et garantira la participation de toutes les parties prenantes. Une première présentation des étapes à suivre sera soumise dès le début de l'année 2003 et diffusée à tous les partenaires concernés.
- ◆ Aider les pays à introduire des capacités locales de suivi du DPE au niveau des communautés.
- ◆ Plaider en faveur de la conception d'un plan et d'une stratégie de communication dans tous les pays pour assurer une large audience à la « Déclaration d'Asmara : cadre d'action pour le DPE et recommandations ».
- ◆ Contribuer à l'identification d'indicateurs, de mesures et de cibles du développement de la petite enfance au niveau national ; à la collecte d'informations de référence au niveau national, local et des programmes ; et à l'analyse de ces données pour 1) préparer une synthèse par pays ; 2) garantir l'échange d'informations entre les différents pays ; et 3) identifier les lacunes sur lesquelles porteront les futures recherches en matière d'indicateurs et d'évaluation nationale.
- ◆ Créer un groupe de suivi et de pilotage pour les deux ans à venir, afin d'évaluer l'impact de la déclaration à différents niveaux : renforcement de l'engagement politique ; élaboration de cadres nationaux de politique ;

augmentation de l'allocation de ressources ; multiplication des programmes, des actions au niveau des communautés et des pratiques ; création de réseaux et de partenariats ; renforcement des capacités institutionnelles régionales, sous-régionales et nationales ; et conception de plans et de stratégies de communication. Rendre compte des résultats obtenus pendant la 3^e conférence internationale.

- ◆ Garantir pour la prochaine conférence une présence plus marquée des promoteurs de meilleures conditions médicales, alimentaires et sanitaires, de l'adduction d'eau et de l'égalité entre les sexes, afin de favoriser le développement holistique de l'enfant.

Asmara, 31 octobre 2002

PANORAMA DE LA CONFÉRENCE

La promotion du développement de la petite enfance (DPE) fait désormais partie, dans pratiquement tous les pays, des stratégies essentielles à la concrétisation de l'objectif d'éducation de base pour tous. Le cadre d'action de Dakar, la convention des droits de l'enfant (CDE) et la déclaration universelle des droits de l'homme en témoignent, qui insistent tous sur ce point. Chaque enfant a en effet le droit de s'épanouir, de survivre, d'être protégé et d'être en sécurité ; ce droit est désormais au cœur des interventions en faveur du développement de la petite enfance. La formation réussie du capital humain dans notre nouvelle société du savoir est à ce prix et l'éducation considère que l'une de ses premières missions est d'apprendre à chacun à vivre avec les autres.

Les recherches scientifiques montrent que le développement de l'enfant commence dès sa conception et que la phase la plus rapide de son épanouissement intervient pendant les trois premières années de sa vie. Ces études indiquent par ailleurs que l'influence de l'environnement, au travers des interactions, des expériences d'apprentissage, des soins prodigués à l'enfant pour sa santé et une alimentation saine et équilibrée, est essentielle à son développement. En outre, la petite enfance est une période où l'individu est extrêmement sensible à toutes ces influences ; si l'enfant n'a pas la possibilité de grandir, d'apprendre et d'acquérir une stabilité psychologique pendant ces quelques années, alors ses perspectives futures de développement seront compromises. Une intervention précoce est donc décisive pour le développement du capital humain d'un pays. Les objectifs de DPE procèdent d'une démarche holistique en faveur d'un développement global de l'enfant. Les enfants doivent se socialiser – dans l'absolu, pour parvenir à s'épanouir ou pour obtenir plus tard un emploi – mais aussi parce que cette socialisation plantera les bases d'une vie adulte libre et enrichissante. Le DPE est essentiel pour l'apprentissage, la modification du comportement et la santé des enfants. L'éducation des enfants est un droit fondamental et les pouvoirs publics et la société doivent se sentir obligés de le respecter. La volonté et l'engagement politiques sont donc suffisants pour asseoir solidement le DPE.

L'importance du développement de la petite enfance pour chaque pays et pour l'ensemble de la planète a conduit à l'organisation d'une conférence internationale sur le développement de la petite enfance, en Érythrée. Cette question ne fait pas encore partie des priorités, dans le secteur de l'éducation ou ailleurs. La répartition globale, l'allocation des ressources et – pire encore – la qualité des mécanismes de protection et d'éveil de la petite enfance sont encore très médiocres.

La 2^e conférence internationale sur le développement de la petite enfance (DPE) fait suite à la première conférence du genre, organisée en 1999 à Kampala, en Ouganda. L'État d'Érythrée s'est chargé d'organiser, en collaboration avec la Banque mondiale, l'UNICEF et l'ADEA (Association pour le développement de l'éducation en Afrique), cette deuxième conférence qui s'est déroulée du 28 au 31 octobre 2002 à

l'hôtel Intercontinental d'Asmara, en Érythrée. Le thème principal retenu – « Les interventions de la petite enfance : réussites et leçons » – a permis aux participants de la conférence d'aborder plusieurs questions connexes : l'élaboration des politiques, la planification DPE intégrée, les approches et les pratiques communautaires efficaces, les enfants défavorisés, les connaissances autochtones et l'éducation des jeunes enfants. Cent dix (110) personnes venues du monde entier et 257 ressortissants de l'Érythrée – dont près de 35 femmes et hommes représentant les parents du pays et 35 enfants – y ont participé. Tous se sont félicités de l'engagement dont font preuve les différents partenaires et ont reconnu la qualité des efforts déployés pour l'organisation de cette conférence.

L'organisation de la conférence procédait de la volonté de renforcer, à l'échelle des pays ou dans le reste du monde, les programmes de DPE et de les rendre équitables, rentables et participatifs. Sur cette base, cinq grands objectifs ont été fixés à la 2^e conférence internationale sur le développement de la petite enfance :

- renforcer la vision globale en faveur de la promotion de la protection et de l'éveil de la petite enfance sur la base des objectifs et des principes EPT tels qu'ils sont exprimés dans la déclaration mondiale de Dakar sur l'EPT ;
- créer un forum qui œuvre à la concrétisation de ce projet, sur la base des objectifs et des cibles mondiaux ;
- concevoir une stratégie globale de promotion de la protection et de l'éveil de la petite enfance et participer à l'instauration de partenariats entre les pays, les institutions, les organisations et la société civile au niveau national, régional, mondial et institutionnel ;
- créer un lieu d'échanges et de partage d'expériences entre experts, praticiens, éducateurs et tous les autres groupes intéressés par la question de la protection et de l'éveil de la petite enfance ;
- favoriser et renforcer la constitution de réseaux.

La structure de la conférence a permis d'avoir une appréhension claire et un aperçu détaillé de l'état du savoir et des pratiques en matière de DPE, en Afrique et ailleurs. Elle s'est efforcée d'identifier un certain nombre de meilleures pratiques et d'expériences novatrices qui entraînent la mise en œuvre de programmes et de pratiques DPE équitables, rentables et de bonne qualité. Pour ce faire, la conférence s'est attachée à quatre domaines interdépendants et s'est organisée autour de trois niveaux d'inventaire des connaissances et des pratiques, ce qui a permis une vraie participation des acteurs présents et beaucoup de réflexions critiques. Les trois niveaux retenus étaient les suivants : contextes et discussions macro ; discussions en panel ; et sessions plénières pour procéder à une synthèse des débats. Deux sessions plénières ont d'abord permis de tracer le contexte macro de l'ensemble du processus et des débats. Les principaux parrains de la conférence ont ensuite fait part de leurs engagements et des avantages comparatifs dont ils disposent en matière de conception et de pratiques DPE. Des discussions en panel ont eu lieu autour des quatre ateliers interdépendants ; elles ont été une occasion précieuse de réflexions et d'analyses critiques sur certaines préoccupations précises en matière d'élaboration et de mise en œuvre de programmes et de pratiques intégrés de DPE.

L'organisation et la structure des panels ont favorisé les débats, le dialogue, l'examen critique et le partage d'expériences. Quatre discussions de panel ont été organisées pour chaque atelier (thématique) :

- ❑ Politique, planification et recherche – élaboration des politiques ; planification intégrée ; gestion, qualité et efficacité des programmes et des réseaux de développement intégré de la petite enfance (DIPE) ; et efficacité globale ;
- ❑ Approches communautaires – approches alternatives du DPE ; pérennité des programmes communautaires ; renforcement des capacités institutionnelles et renforcement des capacités des communautés en matière de DIPE ;
- ❑ Enfants défavorisés et enfants à risque – enfants frappés par la guerre ; santé et nutrition ; VIH/sida ; et programmes intégrés ;
- ❑ Connaissances autochtones et éducation des enfants – étude de cas sur les connaissances autochtones ; forum de consultation des parents ; et forum de consultation des enfants.

Chaque panel a produit une série de recommandations et des séances plénières ont permis de tirer les conclusions de ces débats et de pratiquer une coordination horizontale entre panels de chaque atelier et à toutes les étapes de la conférence. Pour favoriser les réflexions thématiques, des discussions par groupes de travail représentant à chaque fois les quatre panels ont entraîné une meilleure compréhension des enjeux et l'apparition d'un consensus sur les grandes questions stratégiques et les principales tendances du DIPE. Chaque groupe de travail thématique a fait la synthèse de ses discussions. Sur la base des rapports de synthèse des quatre ateliers thématiques, une déclaration de synthèse a été conçue ; nous en reprenons les grandes lignes dans la section suivante (les rapports de synthèse seront repris dans les actes de la conférence).

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE

La 2^e conférence internationale sur le développement de la petite enfance peut s'enorgueillir de la qualité des contributions qui ont abouti à une série de recommandations importantes et à des rapports de synthèse d'excellente tenue. Ces textes donnent un bon aperçu des travaux réalisés pendant les trois jours de la conférence et, dans certains cas, proposent des pistes utiles pour les futures interventions. Une analyse critique des rapports met également en lumière certains des thèmes et des concepts communs aux quatre séries de recommandations. Les quelques mots ou expressions qui reviennent le plus souvent dans ces recommandations appartiennent au lexique actuellement utilisé en Afrique dans le domaine du DPE, traduisent les ambitions actuellement formulées et devraient occuper une place essentielle à l'avenir. La conférence a permis de dégager un large consensus sur le fait que si nous gardons tous ces termes à l'esprit, avec les concepts qui les sous-tendent, alors tous nos efforts visant à faire la différence pour nos enfants devraient être couronnés de succès.

Comprendre l'enfant dans sa globalité

Quand nous parlons de DPE et des initiatives mises en œuvre en faveur du DPE, nous devons nous efforcer d'avoir une compréhension globale de l'enfant. Même lorsque nous ne travaillons que sur l'un des aspects qui concourent à son bien-être, nous devons toujours avoir à l'esprit son développement global et reconnaître l'importance, pour son développement, d'une bonne santé, d'une alimentation équilibrée, d'un environnement sans danger et d'un bon soutien affectif.

Intégration

Les débats ont porté sur la nécessité de mieux coordonner nos efforts – mais pas seulement. Nous devons aussi trouver des solutions pour intégrer de manière viable les services et les formes de soutien apporté, dans un souci de continuité et de complémentarité, afin qu'ils traduisent une approche holistique de la réponse aux besoins et aux droits de l'enfant, dans tous leurs aspects.

Communauté

Il faut reconnaître l'enfant et sa famille comme des membres à part entière de la communauté ainsi que le rôle joué par la communauté, qui les façonne et les soutient, pour lui apporter l'appui nécessaire.

Connaissances autochtones

Les connaissances autochtones sont un autre concept dont l'importance devient de plus en plus manifeste dans le domaine du DPE. Le respect de ces connaissances procède d'une volonté de reconnaître toutes les formes de savoir présentes dans nos vies et notre environnement quotidien. L'image de l'« *écologie* » complexe de l'enfant est en train de se forger et nous réalisons à quel point il est indispensable de valoriser les différentes interactions en jeu entre frontières écologiques – interactions des micro-systèmes dans lesquels l'enfant grandit avec les méso-systèmes qui englobent ces environnements, jusqu'aux exo-systèmes (la communauté par exemple) et aux macro-systèmes (les politiques DPE). Tous ont une influence directe ou indirecte sur l'enfant et sont en retour influencés par lui. La conférence préconise une active sensibilisation à ces différents niveaux et encourage les acteurs à se préparer à *plaider* pour un développement des jeunes enfants qui fasse appel à eux et aux personnes présentes dans leur espace de vie. Nous devons absolument comprendre que les écologies humaines ne sont en aucun cas statiques et qu'elles sont toutes différentes.

Renforcement des capacités

Là encore, ce concept est revenu souvent dans les débats de la conférence d'Asmara et, comme les autres, il est complexe et pluriel. Fondamentalement, il recouvre tous les efforts mis en œuvre pour permettre obtenir et renforcer les expertises et les structures nécessaires pour étayer le développement du jeune enfant dans son écologie.

Partenariat

La question du partenariat a été soulevée à plusieurs reprises, en prenant pour toile de fond le constat suivant : si les efforts collectifs sont plus fructueux que les efforts individuels, le processus en jeu est rarement linéaire. Alors que l'on assiste à une profonde évolution de la coordination des organismes d'aide au développement, des pouvoirs publics et des organisations publiques, on perçoit mieux parallèlement que la mise en place d'un tel processus de coopération prend beaucoup de temps. Certaines stratégies se sont révélées efficaces, comme l'élaboration d'une vision commune ou d'un système conjoint de pilotage.

Les enfants vulnérables

Les enfants vulnérables sont de toute évidence une préoccupation majeure en Afrique, et les acteurs vont devoir s'efforcer de mieux comprendre les causes de cette fragilité et d'y remédier au travers d'approches DIPE. Parmi les enfants vulnérables, ceux qui sont touchés par le VIH/sida ou par des conflits ont le plus besoin d'aide et la résolution de leurs besoins doit figurer en priorité dans les programmes DIPE.

Éducation et formation

Ces termes d'*éducation* et de *formation*, et d'autres tout aussi stimulants mais à un moindre degré, se retrouvent régulièrement dans les recommandations de la conférence et sont associés à des activités menées de longue date ou à d'autres, plus

récentes, mises en œuvre pour les concrétiser. Le constat le plus courant en ce qui concerne l'éducation porte sur la nécessité d'innover – pour aller au-delà des solutions normatives et adopter des démarches interactives et sensibles à la situation de leurs bénéficiaires.

Travail en réseau

Les débats de la conférence montrent bien que les initiatives mises en œuvre jusqu'ici sont insuffisantes et qu'il faut aller plus loin. La clarté des plans d'action et les relations entre organisations nationales et régionales ont été mentionnées, tout comme le fait que la mise en place de réseaux, à différents niveaux géographiques, peut être une évolution tout à fait salubre des démarches adoptées.

Technologies de l'information et des communications (TIC)

Les recommandations abordent la question des TIC, mais probablement moins que l'on pourrait s'y attendre dans notre « ère de l'information ». La 3^e conférence internationale devrait, quant à elle, accorder une place centrale à cette question, qui sera abordée – comme ce fut le cas lors de la 2^e conférence pour l'éducation et la formation – sous un angle pratique, dans la perspective de créer des réseaux et de contribuer au développement des communautés.

Les termes et les concepts qui ressortent des recommandations de la 2^e conférence internationale sur le DPE témoignent d'une excellente appréhension de la complexité et de la diversité des expériences vécues, dans le monde et en Afrique. Ils ouvrent aussi de multiples pistes de réflexion pour améliorer les interventions de soutien visant au bien-être des jeunes enfants, quelle que soit la diversité de leurs situations personnelles. La déclaration et le cadre d'action d'Asmara entendent bien contribuer à la réalisation de cet objectif.